

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES MANUFACTURIERS DE L'INDUSTRIE DE L'ÉRABLE POUR LE QUÉBEC ET SES RÉGIONS




amie

Association des manufacturiers
de l'industrie de l'érable

Février 2026



Forest Lavoie Conseil
Analyses et stratégies • Bioalimentaire

LE SECTEUR ACÉRICOLE UN PILIER DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

> 13 000
entreprises acéricoles

> 200
transformateurs

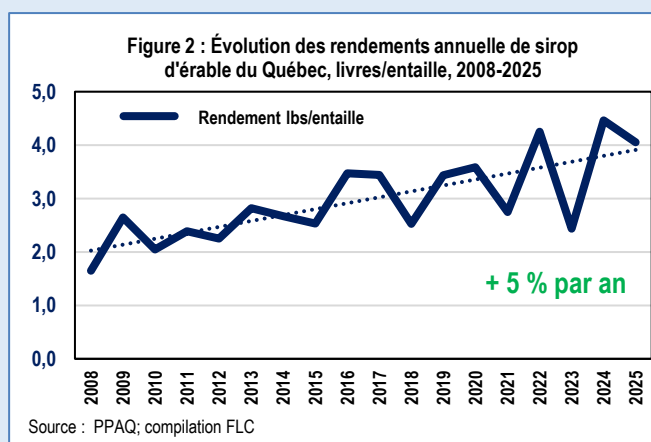
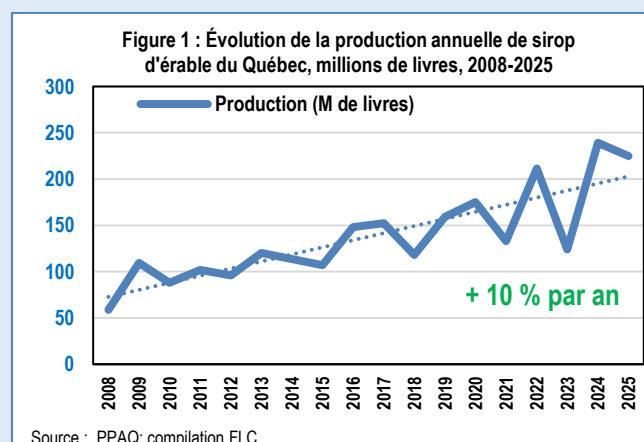
90 %
de la production canadienne

72%
de la production mondiale

Source : PPAQ, 2025

La production de sirop d'érable et les rendements en croissance

Depuis 2008, les volumes de production de sirop d'érable sont en forte hausse (Figure 1), grâce notamment à la croissance du nombre d'entaille et l'augmentation du rendement moyen par entaille. En effet, le rendement par entaille s'est accru en moyenne de 5 % par année depuis 2008 (Figure 2).



Parmi les maillons de ce secteur, les manufacturiers d'équipements acéricoles jouent un rôle stratégique

Ils conçoivent et fournissent le matériel spécialisé pour la collecte et la transformation du sirop d'érable, soutenant ainsi la productivité, l'innovation et la compétitivité du secteur. Les avancées majeures en innovation et modernisation des équipements ont, entre autres, favorisé des gains de rendement. Le secteur manufacturier acéricole génère 205 millions de dollars de ventes annuelles et réalise près de 8,5 millions de dollars d'investissements par année en équipements, en recherche et développement et en innovation, témoignant d'un secteur dynamique où l'innovation est au cœur des activités. Le Québec bénéficie d'une position privilégiée : leader de la production de sirop d'érable, il accueille donc plusieurs chefs de file mondiaux de la fabrication acéricole.



AU CŒUR DE L'INNOVATION DU SECTEUR :

LES MANUFACTURIERS D'ÉQUIPEMENTS ACÉRICOLES

> 5
manufacturiers
acéricoles

> 21
Sites de
fabrication

205 millions \$
de ventes annuelles

>8,5 millions \$
d'investissements en
équipement et innovation

Source : Enquête FLC auprès des manufacturiers québécois de l'industrie de l'érable, 2026

INTERPRÉTATION PAR INDICATEUR ET PAR TYPE D'EFFET

❖ Un levier économique majeur pour le PIB du Québec, qui profite d'abord aux régions

Tableau 1: Produit intérieur brut (PIB) généré par les manufacturiers de l'industrie de l'érable du Québec, en millions de dollars, 2025

	PIB (M\$)			
	Directs	Indirects	Induits	Totaux
Manufacturiers de l'industrie d'érable	93,07 \$	37,71 \$	32,25 \$	163,04 \$
% par rapport au secteur acéricole	18%	14%	17%	16%

En 2025, les manufacturiers de l'industrie de l'érable génèrent 163,0 M\$ de PIB au Québec, répartis entre 93,1 M\$ d'effets directs, 37,7 M\$ d'effets indirects et 32,3 M\$ d'effets induits.

À titre indicatif, ces retombées représentent environ 16 % du PIB total du secteur acéricole, toutes catégories d'effets confondues, montrant le poids économique de ce maillon industriel au sein de la filière acéricole.

Source : ISQ (2026) et Doyon et coll. (2022), compilation FLC

❖ Un secteur qui génère des emplois régionaux bien ancrés

Tableau 2 : Emplois directs, indirects et induits générés par les manufacturiers de l'industrie de l'érable du Québec, en ETP (équivalent temps plein), 2025

	EMPLOIS (équivalent temps plein)			
	Directs	Indirects	Induits	Totaux
Manufacturiers de l'industrie d'érable	1 043	276	216	1 535
% par rapport au secteur acéricole	14%	12%	14%	13%

Les manufacturiers de l'industrie de l'érable constituent également un vecteur de création d'emplois au Québec. En 2025, leurs activités soutiennent 1 535 emplois (équivalent temps plein), répartis entre 1 043 emplois directs, 276 emplois indirects et 216 emplois induits.

Cet apport représente près de 13 % de l'emploi total du secteur acéricole. Rappelons que ces emplois sont majoritairement en région.

Source : ISQ (2026) et Doyon et coll. (2022), compilation FLC

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des éléments peut ne pas correspondre au total.

❖ *Un maillon clé qui soutient les services publics et la filière*

Tableau 3 : Revenus de taxation et de parafiscalité générés par les manufacturiers de l'industrie de l'érable du Québec, en millions \$, 2025

	Revenus de taxation (M\$)			
	Directs	Indirects	Induits	Totaux
Manufacturiers de l'industrie d'érable	15,88 \$	6,98 \$	8,94 \$	31,81 \$
% par rapport au secteur acéricole	18%	11%	14%	15%

En 2025, les activités des manufacturiers de l'industrie de l'érable ont généré 31,8 M\$ de revenus de taxation et de parafiscalité au Québec, comprenant 15,9 M\$ d'effets directs, 7,0 M\$ d'effets indirects et 8,9 M\$ d'effets induits. Ces retombées fiscales représentent environ 15 % des revenus de taxation et de parafiscalité du secteur acéricole, toutes catégories d'effets confondues, illustrant ainsi la contribution de ce maillon industriel dans le financement des services publics et de la filière.

Source : ISQ (2026) et Doyon et coll. (2022), compilation FLC

Tableau 4 : Détail des revenus de taxation et de parafiscalité générés par les manufacturiers de l'industrie de l'érable du Québec, en millions \$, 2025

	Revenus de taxation (M\$)			
	Directs	Indirects	Induits	Totaux
Fédéral	1,93 \$	1,33 \$	2,31 \$	5,57 \$
Gouv. Québec	3,13 \$	2,00 \$	4,48 \$	9,61 \$
Québec	5,06 \$	3,33 \$	6,79 \$	15,18 \$
Parafiscalité	10,82 \$	3,66 \$	2,15 \$	16,63 \$
TOTAUX	15,88 \$	6,98 \$	8,94 \$	31,81 \$

Le gouvernement du Québec perçoit 9,61 M\$ en impôts et taxes et le fédéral en perçoit 5,57 M\$.

La parafiscalité (voir note de bas de page), quant à elle, constitue la principale composante des retombées fiscales avec 16,63 M\$, soit plus de la moitié du cumul.

Cette structure reflète l'importance des cotisations sociales liées à l'emploi, tant du côté des employeurs que des salariés.

Le détail de ces retombées fiscales est ventilé au Tableau 5 à la page suivante.

Source : ISQ (2026) et Doyon et coll. (2022), compilation FLC

Note : La parafiscalité provinciale inclut les montants payés par les salariés et les employeurs au titre du Régime des rentes du Québec, du Fonds des soins de santé, de la CNESST et du Régime québécois d'assurance parentale. La parafiscalité fédérale inclut les montants payés par les salariés et les employeurs au titre du Régime d'assurance-emploi. Les chiffres ayant été arrondis, la somme des éléments peut ne pas correspondre au total.

Le Tableau 5 ventile les revenus de taxation et de parafiscalité générés par les manufacturiers de l'industrie de l'érable au Québec. Les retombées fiscales proviennent principalement des impôts sur les salaires et traitements, tant au niveau provincial que fédéral, tandis que les taxes de vente et les taxes spécifiques contribuent surtout via les effets induits. La parafiscalité représente une part plus importante des revenus fiscaux, en lien avec les cotisations sociales des employeurs et des salariés. Ces chiffres confirment que les manufacturiers de l'industrie de l'érable sont un moteur de revenus publics, tant pour le gouvernement du Québec que pour le fédéral.

Tableau 5 : Détail sur les revenus de taxation et de parafiscalité générés par les manufacturiers de l'industrie de l'érable du Québec, en millions \$, 2025

Gouvernement	Détails des revenus de taxation (M\$)			
	Directs	Indirects	Induits	Totaux
<u>Gouvernement du Québec</u>				
- Impôts sur salaires et traitements	2,94 \$	1,65 \$	0,74 \$	5,33 \$
- Taxes de vente (TVQ)	0,01 \$	0,09 \$	2,35 \$	2,45 \$
- Taxes spécifiques	0,19 \$	0,26 \$	1,39 \$	1,83 \$
	3,13 \$	2,00 \$	4,48 \$	9,61 \$
<u>Gouvernement Fédéral</u>				
- Impôts sur salaires et traitements	1,77 \$	1,17 \$	0,49 \$	3,43 \$
- Taxes de vente (TPS)	0,02 \$	0,07 \$	1,22 \$	1,32 \$
- Taxes spécifiques	0,05 \$	0,07 \$	0,42 \$	0,54 \$
- Droits de douane	0,08 \$	0,02 \$	0,18 \$	0,28 \$
	1,93 \$	1,33 \$	2,31 \$	5,57 \$
<u>Parafiscalité</u>				
- Québec (RRQ, FSS, CNESST, RQAP)	9,25 \$	3,18 \$	1,85 \$	14,27 \$
- Fédérale (assurance-emploi)	1,58 \$	0,48 \$	0,30 \$	2,35 \$
	10,82 \$	3,66 \$	2,15 \$	16,63 \$
TOTAUX	15,88 \$	6,98 \$	8,94 \$	31,81 \$

Source : ISQ (2026) et Doyon et coll. (2022), compilation FLC



LE REGROUPEMENT OFFICIEL REPRÉSENTE :

16 % Du PIB du secteur acéricole **13 %** Des emplois du secteur acéricole **15 %** Des revenus de taxation du secteur acéricole

L'AMIE agit comme une voix commune pour les équipementiers de l'érable du Québec afin de faire face aux enjeux collectifs, suivre les tendances du marché et soutenir positivement le secteur.

Mission : L'association veille au respect et à la protection des droits et des intérêts de ses membres et travaille étroitement avec l'ensemble de la filière acéricole et avec les autorités réglementaires pour assurer un développement cohérent de l'industrie de l'érable.

Vision: Devenir l'organisation de référence dans la production et le développement de produits qui répondent aux besoins de l'industrie de l'érable et agir comme courroie de transmission proactive entre les manufacturiers, la filière acéricole et les offices de réglementation.

Leadership

Acteur central dans l'organisation de la filière acéricole

Représentativité

5 plus grands joueurs de l'industrie

Innovation

Recherche et développement de débouchés pour les plastiques acéricoles

Durabilité

Assurer une croissance cohérente et durable de l'industrie

Pour toute information complémentaire sur les activités de l'AMIE, ses membres ou ses travaux, communiquer avec :

Christine Jean

📍 216, rue Denison Est, Granby (QC), J2H 2R6

☎ Téléphone : 450 349-1521, poste 208

✉ Courriel : christinejean@conseiltaq.com

Source : <https://conseiltaq.com/associations/association-des-manufacturiers-de-lindustrie-de-lerable>

DEFINITIONS DES CONCEPTS-CLÉS

Afin de faciliter la compréhension des résultats issus des modèles d'estimation des retombées économiques, certains concepts clés sont définis ci-dessous. Ces définitions s'appuient sur les travaux de Doyon et coll. (2022) et sur l'approche intersectorielle utilisée pour l'analyse du secteur acéricole de l'ISQ.

Modèle ISQ : Les retombées économiques du maillon des manufacturiers de l'industrie d'érable sont estimées à l'aide d'un modèle intersectoriel, « un outil couramment utilisé pour mesurer l'activité économique supplémentaire générée par un « choc » monétaire dans l'économie. Ce choc correspond généralement aux dépenses associées à une activité économique donnée ». Dans le cas présent, il s'agit des activités du maillon des manufacturiers. Ce modèle permet d'évaluer les effets directs, indirects et induits qui en découlent.

Effets directs : « Les emplois directs, pour un secteur productif tel que l'acériculture, sont les employés de ce secteur. Pour la production, il est question des employés rémunérés par l'entreprise. Ils incluent l'exploitant, mais pas la main-d'œuvre familiale non rémunérée. Pour la transformation, il s'agit des employés d'usine, de soutien et administratifs. La valeur ajoutée directe (c'est-à-dire la contribution de cette filière au produit intérieur brut (PIB) du Québec) est donc l'ensemble de la rémunération des facteurs de production de ce secteur. La rémunération des facteurs de production comprend les salaires et les charges sociales, les taxes indirectes (taxes de vente et taxes à la production), la dépréciation et les profits avant impôts. ».

Effets indirects : « Les impacts économiques indirects sont ceux qui résultent des achats de biens et services entre les entreprises. Par exemple, l'entreprise acéricole qui achète des équipements génère un impact indirect auprès du fabricant d'équipement. Le transformateur qui achète des contenants en verre génère des emplois indirects auprès de son fournisseur ».

Effets induits : « Les impacts économiques induits sont générés par les dépenses des salariés (acériculteurs, employés agricoles, travailleurs d'usines de transformation, camionneurs, etc.) associés au secteur acéricole québécois. Puisque les dépenses de consommation représentent plus de 60 % de l'économie canadienne et québécoise, il est important d'estimer les impacts induits afin d'avoir une vue d'ensemble complète de toutes les retombées économiques. Ceci est d'autant plus important en région, où l'économie locale est souvent moins diversifiée ».

PIB (Produit intérieur brut) : Le PIB est mesuré selon l'approche par les revenus et correspond à la somme de la valeur ajoutée aux prix de base et des taxes indirectes nettes de subventions, représentant la contribution nette d'un projet de dépenses à l'économie du Québec, sans double compte.

Emploi : L'emploi est mesuré en années-personnes, une unité qui normalise la charge de travail annuelle en tenant compte des emplois à temps partiel et saisonniers, de façon à refléter le volume réel de travail nécessaire pour répondre à la demande générée. Dans le cadre de ce rapport on a utilisé ETP qui équivalent temps plein qui est le plus souvent utilisé comme dans les travaux de Doyon et coll. (2022).

Revenus de taxation : Les revenus de taxation correspondent aux impôts sur les salaires et traitements ainsi qu'aux taxes indirectes sur les produits (TVQ, TPS, taxes spécifiques et droits d'accise) générés par l'activité économique, ventilés entre le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et les administrations locales

Parafiscalité : La parafiscalité désigne les cotisations obligatoires versées par les employeurs et les salariés à des fonds de sécurité sociale, tels que la RRQ, le FSS, la CNESST, le RQAP et l'assurance-emploi, lesquelles ne sont pas comptabilisées comme des revenus gouvernementaux puisqu'elles sont affectées à des usages spécifiques

Note méthodologique : Les résultats (ISQ) sont basés sur des données correspondant aux moyennes annuelles des cinq dernières années, déclarées par les manufacturiers de l'industrie de l'érable du Québec.

Pour calculer la part relative des manufacturiers dans les retombées totales du secteur acéricole, les retombées économiques du secteur acéricole du Québec issues des travaux de Doyon et coll. (2022) réalisés par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ont été extrapolées à l'année 2025 afin de permettre la comparaison avec les retombées économiques des manufacturiers de l'industrie de l'érable, estimées par l'ISQ et compilées par FLC pour 2025.

MANDAT, OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE

OBJECTIF

L'Association des manufacturiers de l'industrie de l'érable (AMIE) a mandaté Forest Lavoie Conseil (FLC) pour :

- **Évaluer les retombées économiques directes, indirectes et induites des manufacturiers d'équipements acéricoles, de manière à mettre en lumière leur contribution économique pour le Québec et ses régions.**

Le champ d'analyse se concentre principalement sur la division de la fabrication pour les retombées directes, mais les résultats de l'ISQ permettent de couvrir les retombées des autres divisions du maillon des manufacturiers :

- **Fabrication d'équipements | Distribution & Vente | Installation & maintenance**

MÉTHODOLOGIE

Pour réaliser ce mandat, FLC a mis en œuvre une approche participative et structurée en collaboration avec l'AMIE et l'ISQ. Les grandes étapes de réalisation sont les suivantes :

1 : Formation du comité de pilotage

Un comité de pilotage composé de trois représentants de l'AMIE a été constitué pour encadrer le déroulement du projet, faciliter les contacts avec les manufacturiers et valider les livrables. Trois rencontres ont été tenues.

2 : Identification des indicateurs économiques et élaboration du guide d'entrevue

FLC a dressé la liste des indicateurs de retombées économiques pertinents pour les manufacturiers (nombre d'entreprises, chiffre d'affaires, emplois, investissements, exportations, etc.). Cette liste a servi de base à l'élaboration d'un questionnaire, validé par le comité de pilotage avant son déploiement. Deux versions ont été produites : l'une destinée aux entreprises de fabrication et de distribution d'équipements acéricoles, et l'autre aux entreprises offrant des services d'installation en érablières.

3 : Réalisation des entrevues avec les manufacturiers

Des entrevues individuelles et confidentielles ont été réalisées avec des manufacturiers représentatifs des trois divisions du secteur. Chaque entretien (30 à 45 minutes) visait à recueillir des données quantitatives et qualitatives sur l'activité, les emplois, les achats, les investissements et les exportations.

4 : Analyse économique intersectorielle (ISQ)

Les données agrégées ont été transmises à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), qui a appliqué son modèle intersectoriel pour estimer les retombées économiques du secteur manufacturier acéricole, dont la contribution PIB, les emplois soutenus (directs, indirects et induits) et les revenus fiscaux (impôts et taxes).

5 : Rédaction et validation du rapport final

Un rapport préliminaire a été présenté au comité de pilotage pour commentaires. À la suite des ajustements proposés, FLC a produit le rapport final présentant les résultats consolidés des retombées économiques du secteur manufacturier de l'érable.

PREREQUIS ET CONFIDENTIALITE

Le succès du mandat repose sur la collaboration volontaire des manufacturiers, invités à partager confidentiellement leurs données économiques. FLC s'est engagé à garantir la confidentialité et la destruction des données individuelles.

